

et Régny sont mentionnés dans une lettre de sauvegarde donnée par les Pères du concile d'Anse (1), en 990. — Je n'entends pas faire ici l'histoire de ce prieuré, mais je ne puis omettre la confirmation de Philippe Auguste, de 1189 (2), qui lui donne précisément pour origine une donation de Boson.

On a cru reconnaître aussi ce bénéfice dans l'église de Saint-Martin d'Ambierle, où Charlieu paraît n'avoir jamais rien possédé. La vérité est qu'Ambierle appartenait directement à Cluny, et lui fut confirmé par un diplôme royal de 939 (3).

Il me reste à faire une dernière observation qui montrera combien, en de telles discussions, il faut se méfier de la similitude de certains noms. On sait que les églises dédiées à saint Martin sont nombreuses. Or, il existe, dans le département du Rhône, un lieu nommé Regney, qui, au x^e siècle, appartenait à l'église de Saint-Vincent de Mâcon; il est désigné en 937-62 sous le nom d'*Ecclesia Sancti Martini in Reginaco* (4). On voit combien la ressemblance de ce nom avec celui d'*Ecclesia Sancti Martini Regniacensis* peut susciter d'erreurs, surtout lorsqu'il s'agit de lieux placés dans le même diocèse (5).

(1) *Regniacum monasterium in comitatu matisconensi supra fluvium remis...* (Thes. anecd., IV, p. 74.

(2) H. de Charlieu, p. 25.

(3) *Bibl. Clun.*, col. 266. — Dans une charte de 946, Burchard, archevêque de Lyon, concède à l'abbaye de Cluny les servis qu'elle lui devait à Ambierle : *De duobus ecclesiis in Rodanensis pago sitis, una in villa Amberta et in honore Sancti Martini consecrata, altera in honore Sancti Habundi ... Mensis febr, regn. Conrado rege jurense.* (Cart. de Cluny, Aymard, 31).

(4) *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, LXX.

(5) L'abbaye de Charlieu possédait encore l'église de Saint-Martin de Cublize, qui lui fut restituée lors du synode de Charlieu, en 916. (*Conc. gall.*, III, p. 579.)